

**POLITIQUE**

# « Je ne prends aucune mesure contre l'islam mais pour la laïcité »

**Gabriel Attal** assume d'incarner une ligne de totale fermeté contre toute entorse à ce principe. Ce qui vaut au ministre de l'Éducation de subir, selon nos informations, des menaces. Il a porté plainte.

**Olivier Beaumont**

**DANS L'AVION** qui les emmène le 19 octobre aux obsèques de Dominique Bernard à Arras (Pas-de-Calais), Emmanuel Macron et Gabriel Attal ont un échange à bâtons rompus.

D'abord sur le choc que cette attaque terroriste a provoqué dans la communauté enseignante mais aussi de ces élèves qui, trois jours plus tôt, ont perturbé dans leur classe la minute de silence en hommage au professeur décédé, et bien sûr de ces cas radicalisés identifiés dans des collèges et lycées, « plusieurs dizaines » selon Attal. Ils en tirent au moins deux conclusions : « L'Éducation nationale ne doit pas baisser les bras dans la prévention de la radicalisation. Et pour les élèves déjà radicalisés, on doit pouvoir les sortir et trouver une solution différente », pose le chef de l'État. Son ministre n'en dit pas moins. « On est très alignés », appuie-t-il en privé.

Trois mois après sa nomination Rue de Grenelle, le jeune trentenaire poursuit un combat sur lequel plusieurs de ses prédécesseurs se sont cassés les dents avant lui : la laïcité à l'école, particulièrement l'imprégnation croissante de l'islam radical. Il s'est emparé du sujet alors même qu'il n'avait pas encore mis les pieds dans son ministère...

**Le port de l'abaya, « une affaire réglée »**

La scène a lieu fin juillet, la veille de sa nomination dans le bureau du président à l'Élysée. Devant son patron, Gabriel Attal pose deux conditions pour succéder à Pap Ndiaye : revoir le calendrier du bac et clarifier pour de bon la question des abayas. Réponse de Macron : « Vas-y.

Je te soutiendrai totalement. » Un mois plus tard, une circulaire portant sur l'interdiction des abayas et des qamis faisait grand bruit. Aujourd'hui, plus personne n'en parle. « C'est une affaire réglée », tranche le ministre avec autorité.

Sa prise de conscience sur le sujet n'est pourtant pas ancienne, elle remonte à seulement quelques années. Précisément lors d'un déplacement dans une école à

Maubeuge (Nord), en février 2020, quand il est alors secrétaire d'État à la Jeunesse. Sur place, il découvre l'entrisme d'une association locale tenue par les Frères musulmans, au point que certains élèves sont déscolarisés, d'autres accueillis par elle sur le temps des devoirs.

« Il faut être honnête. Il y a des familles pour lesquelles le problème n'est pas le mot école mais républicaine », lui lâche la directrice. Une claque. « Je l'assume : dans mon parcours scolaire comme dans mes fonctions d' élu local, je n'avais jamais été

confronté à cette réalité. Je n'en mesurais que peu l'intensité. Ce sont les déplacements sur le terrain, les échanges avec les acteurs concernés qui m'ont permis d'en prendre toute la mesure », avoue-t-il aujourd'hui.

Depuis, il dit s'être beaucoup documenté. Auprès de chefs d'établissement et de personnalités qui ont travaillé sur la radicalité et l'islam à l'école, notamment le chercheur Hugo Micheron. Il a aussi rencontré le recteur de la mosquée de Paris.

Quant à son premier fait d'armes politique, il remonte au mois d'octobre 2022, sur Europe 1, où il affirme « qu'il faut plus de fermeté » des responsables politiques sur

la laïcité à l'école, alors que la polémique sur le port de l'abaya enfle. Une « position personnelle », se justifie-t-il, mais certains y voient une manière de se distinguer de Pap Ndiaye, qui peine à tenir une ligne claire sur la question.

Ndiaye n'est pas le premier à s'être pris les pieds dans le tapis sur la laïcité. Avant lui, Jean-Michel Blanquer avait

fait grand bruit avec cette fameuse expression sur « le voile qui n'est pas souhaitable dans la République ». « L'erreur de Jean-Michel, c'est d'avoir évoqué la laïcité au niveau de la société, alors qu'il aurait dû se cantonner au périmètre de l'école », décrypte un conseiller ministériel.

**Conseils de discipline pour les élèves perturbateurs**

« Mon sujet, c'est l'école, je ne suis pas là pour porter un discours général sur l'islam », renvoie avec habileté Attal, tout en rendant hommage à son prédécesseur : « On lui doit beaucoup, notamment la création des équipes laïcité et valeurs de la République dans les rectorats, et le conseil des sages de la laïcité. »

Dans quelques jours, le ministre de l'Éducation nationale aura le retour des recteurs et des préfets, à qui il a dernièrement demandé d'obtenir un décompte précis des élèves identifiés radicalisés. « Pour les plus inquiétants d'entre eux, lorsque les équipes éducatives considèrent qu'il y a un danger potentiel, j'assume de travailler à les sortir des établissements en construisant un encadrement ad hoc. »

Quant aux 183 élèves accusés d'avoir perturbé la minute de silence en hom-

mage à Dominique Bernard, ils ne retrouveront pas le chemin de l'école à la rentrée des vacances de la Toussaint mais seront convoqués en conseil de discipline. « Ils statueront, en mesurant si ces élèves sont dangereux ou non pour les autres », insiste le membre du gouvernement.

« Je ne prends aucune mesure contre l'islam, je prends des mesures pour la laïcité. Si des atteintes à la loi de 2004 étaient venues d'une autre religion, j'aurais eu exactement la même réaction », se justifie surtout Attal. Ce qui ne l'a pas empêché, selon nos informations, de recevoir ces dernières semaines des lettres de menaces, certaines venant de pays musulmans comme la Turquie et l'Indonésie. Il a depuis déposé plusieurs dizaines de plaintes.



**Dans mon parcours scolaire comme dans mes fonctions d' élu local, je n'avais jamais été confronté à cette réalité**

**Gabriel Attal**, ministre de l'Éducation nationale



« J'assume de travailler à sortir [les élèves radicalisés les plus inquiétants] des établissements en construisant un encadrement ad hoc », affirme Gabriel Attal (ici à la sortie du Conseil des ministres le 11 octobre 2023).

© AFP/PHOTO DUMONTIER

